



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

**de l'Assemblée**

**Le vendredi 9 décembre 2022 — N° 8**

**Présidente de l'Assemblée nationale :  
Mme Nathalie Roy**

---



La séance est ouverte à 9 h 40.

---

**AFFAIRES COURANTES**

**Déclarations de députés**

M. Lévesque (Chapleau) fait une déclaration afin de souligner le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'équipe de hockey Les Olympiques de Gatineau.

---

M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) fait une déclaration afin de souligner le succès du concert-bénéfice de la chorale Les Troubadours de Noël de LaSalle.

---

Mme Rouleau (Pointe-aux-Trembles) fait une déclaration afin de souligner l'anniversaire du 266<sup>e</sup> groupe scout Pointe-de-l'Île.

---

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) fait une déclaration afin de souligner le travail des organismes d'aide alimentaire de la circonscription de Laurier-Dorion.

---

Mme Prass (D'Arcy-McGee) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Alvin Cramer Segal, entrepreneur et philanthrope.

**9 décembre 2022**

---

M. Allaire (Maskinongé) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Ben Milot, intronisé au Panthéon canadien de la moto.

---

M. Carmant (Taillon) fait une déclaration afin de souligner le 50<sup>e</sup> anniversaire du Bureau de la communauté haïtienne de Montréal.

---

Mme Schmaltz (Vimont) fait une déclaration afin de souligner la Journée internationale de commémoration des victimes du crime de génocide, d'affirmation de leur dignité et de prévention de ce crime.

---

M. Émond (Richelieu) fait une déclaration afin de rendre un hommage posthume à Mme Andrée Simard.

---

Mme LeBel (Champlain) fait une déclaration afin de souligner le 100<sup>e</sup> anniversaire de l'entreprise Maurice-Laganière inc.

---

À 9 h 52, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

---

Les travaux reprennent à 10 h 04.

---

9 décembre 2022

---

Moment de recueillement

### **Présentation de projets de loi**

M. Girard, ministre des Finances, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 6 Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours sur le budget du 22 mars 2022 et à certaines autres mesures

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 6.

### **Dépôts de documents**

M. Girard, ministre des Finances, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2021-2022 de l'Institut de la statistique du Québec;  
(Dépôt n° 221-20221209)

Le document de consultation sur le Régime de rentes du Québec intitulé *Un régime adapté aux défis du 21<sup>e</sup> siècle*;  
(Dépôt n° 222-20221209)

L'évaluation actuarielle du Régime des rentes du Québec au 31 décembre 2021.  
(Dépôt n° 223-20221209)

**9 décembre 2022**

---

M. Fitzgibbon, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, dépose :

Le rapport annuel 2021-2022 de la Régie de l'énergie.  
(Dépôt n° 224-20221209)

\_\_\_\_\_

M. Dubé, ministre de la Santé, dépose :

Le rapport annuel 2021-2022 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes, la satisfaction des usagers de même que le respect de leurs droits du Centre hospitalier universitaire de Québec – Université Laval;  
(Dépôt n° 225-20221209)

Le rapport annuel 2021-2022 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes, la satisfaction des usagers de même que le respect de leurs droits du Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James;  
(Dépôt n° 226-20221209)

Le rapport annuel 2021-2022 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes, la satisfaction des usagers de même que le respect de leurs droits du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest.  
(Dépôt n° 227-20221209)

\_\_\_\_\_

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, au nom de M. Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2021-2022 du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement;  
(Dépôt n° 228-20221209)

Le rapport annuel 2021 du Programme d'aide aux Inuits pour leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage (versions française, anglaise et inuktitute);  
(Dépôt n° 229-20221209)

Le rapport annuel 2021-2022 de la Fondation de la faune du Québec;  
(Dépôt n° 230-20221209)

**9 décembre 2022**

---

L'entente en matière de conservation et de mise en valeur de la Faune au sujet du territoire de Parke et de terrains de piégeage entre le gouvernement du Québec et la Première Nation Wolastoqiyik (malécite) Wahsipekuk;

(Dépôt n° 231-20221209)

Le document de consultation sur la stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028;

(Dépôt n° 232-20221209)

Le décret du gouvernement du Québec n° 699-2022 concernant l'entrée en vigueur de la Convention complémentaire n° 28 à la Convention de la Baie-James et du Nord québécois.

(Dépôt n° 233-20221209)

---

M. Drainville, ministre de l'Éducation, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2021-2022 du ministère de l'Éducation;

(Dépôt n° 234-20221209)

Le rapport annuel de gestion 2021-2022 du Conseil supérieur de l'éducation;

(Dépôt n° 235-20221209)

Le rapport annuel de gestion 2021-2022 de la Commission consultative de l'enseignement privé;

(Dépôt n° 236-20221209)

Le rapport annuel 2021-2022 de la Commission consultative de l'enseignement privé;

(Dépôt n° 237-20221209)

Le rapport annuel de gestion 2021-2022 de l'Institut national des mines;

(Dépôt n° 238-20221209)

9 décembre 2022

---

Le rapport annuel 2021-2022 du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement;

(Dépôt n° 239-20221209)

Le bilan de la mise en œuvre et la reddition de compte 2021-2022 de la maternelle 4 ans à temps plein.

(Dépôt n° 240-20221209)

---

M. Roberge, ministre de la Langue française, ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Protection des renseignements personnels, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne et ministre responsable des Institutions démocratiques dépose :

Le rapport annuel 2021-2022 de l'Office québécois de la langue française et de la Commission de la toponymie;

(Dépôt n° 241-20221209)

Le rapport annuel d'activités et de gestion 2021-2022 de la Commission d'accès à l'information du Québec;

(Dépôt n° 242-20221209)

Un rapport de la Commission d'accès à l'information du Québec intitulé *Mieux protéger les renseignements personnels des jeunes à l'ère numérique* – version abrégée;

(Dépôt n° 243-20221209)

Un rapport de la Commission d'accès à l'information du Québec intitulé *Mieux protéger les renseignements personnels des jeunes à l'ère numérique*;

(Dépôt n° 244-20221209)

Le rapport d'activités 2021-2022 du Centre de la francophonie des Amériques;

(Dépôt n° 245-20221209)

**9 décembre 2022**

---

Le rapport annuel d'activités 2021-2022 du Registre des lobbyistes.  
(Dépôt n° 246-20221209)

\_\_\_\_\_

M. Lacombe, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2021-2022 du Conseil du patrimoine culturel du Québec.  
(Dépôt n° 247-20221209)

\_\_\_\_\_

M. Bonnardel, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2021-2022 du Commissaire à la déontologie policière;  
(Dépôt n° 248-20221209)

Le rapport annuel de gestion 2021-2022 de l'École nationale des pompiers du Québec;  
(Dépôt n° 249-20221209)

Le rapport annuel 2021-2022 du Bureau de la sécurité privée;  
(Dépôt n° 250-20221209)

Le rapport annuel de gestion 2021-2022 du Bureau des enquêtes indépendantes;  
(Dépôt n° 251-20221209)

Le rapport annuel de gestion 2021-2022 du ministère de la Sécurité publique;  
(Dépôt n° 252-20221209)

Le rapport annuel de gestion 2021-2022 du Commissaire à la lutte contre la corruption, incluant le rapport d'activité 2021-2022 de l'Unité permanente anticorruption;  
(Dépôt n° 253-20221209)

**9 décembre 2022**

---

Le rapport annuel de gestion 2021-2022 de la Régie des alcools, des courses et des jeux;

(Dépôt n° 254-20221209)

Le rapport annuel de gestion 2021-2022 de la Sûreté du Québec;

(Dépôt n° 255-20221209)

Le rapport annuel de gestion 2021-2022 de la Commission québécoise des libérations conditionnelles;

(Dépôt n° 256-20221209)

Le rapport annuel de gestion 2021-2022 de l'École nationale de police du Québec;

(Dépôt n° 257-20221209)

Le rapport annuel de gestion 2021-2022 du Comité de déontologie policière;

(Dépôt n° 258-20221209)

Le rapport annuel de gestion 2021-2022 du Bureau du coroner;

(Dépôt n° 259-20221209)

Le plan stratégique 2022-2026 du Comité de déontologie policière.

(Dépôt n° 260-20221209)

---

Mme Champagne Jourdain, ministre de l'Emploi, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2021-2022 de la Commission des partenaires du marché du travail;

(Dépôt n° 261-20221209)

Le rapport annuel de gestion 2021-2022 du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

(Dépôt n° 262-20221209)

Le rapport actuariel du Régime québécois d'assurance parentale au 31 décembre 2021.

(Dépôt n° 263-20221209)

**9 décembre 2022**

---

Mme Roy, ministre de la Famille, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2021-2022 du ministère de la Famille;  
(Dépôt n° 264-20221209)

Le rapport annuel de gestion 2021-2022 du Curateur public du Québec.  
(Dépôt n° 265-20221209)

---

Mme Bélanger, ministre déléguée à la Santé et aux Aînés, dépose :

Le rapport annuel d'activités 2021-2022 de la Commission sur les soins de fin de vie;  
(Dépôt n° 266-20221209)

Le rapport annuel 2021-2022 de l'entente-cadre nationale et déploiement des processus d'intervention concertés pour lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité;  
(Dépôt n° 267-20221209)

Le rapport annuel 2021-2022 de la Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité, Chapitre II – Politique de lutte contre la maltraitance.  
(Dépôt n° 268-20221209)

---

Mme la présidente dépose une décision du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 2 décembre 2022 :

Décision 2241 concernant le Règlement sur les aspects budgétaires et les mesures favorisant la conciliation travail-famille contenus dans l'Entente relative à la notion de groupe parlementaire, au fonctionnement de l'Assemblée et des commissions parlementaires, aux aspects budgétaires et à d'autres mesures favorisant la conciliation travail-famille.  
(Dépôt n° 269-20221209)

9 décembre 2022

---

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### Votes reportés

L'Assemblée tient les votes reportés le 8 décembre 2022 sur les motions pour formuler un grief présentées au cours du débat sur le discours d'ouverture ainsi que la motion de M. Legault, premier ministre, proposant que l'Assemblée approuve la politique générale du gouvernement.

Est d'abord mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Tanguay, chef de l'opposition officielle. Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale dénonce l'absence de vision du gouvernement caquiste pour régler les enjeux les plus criants auxquels sont confrontés les Québécoises et les Québécois, notamment la pénurie de main-d'œuvre, la lutte à l'inflation et l'accès à des soins de santé de qualité.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 4 en annexe)

Pour : **23** Contre : **74** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Marissal (Rosemont). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement de la Coalition avenir Québec pour son manque de volonté politique afin d'agir contre la violence institutionnelle que vivent nos professionnelles de la santé en mettant fin au temps supplémentaire obligatoire et au recours aux agences privées ainsi qu'en proposant un projet de loi instaurant des ratios en soins infirmiers.

**9 décembre 2022**

---

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 5 en annexe)

Pour : **10** Contre : **74** Abstention : **13**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son silence et son manque de reconnaissance envers la communauté 2SLGBTQIA.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 6 en annexe)

Pour : **23** Contre : **74** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son manque de mesures ciblées pour aider les Québécois et les Québécoises à lutter contre la hausse du coût de la vie.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 7 en annexe)

Pour : **23** Contre : **74** Abstention : **0**

**9 décembre 2022**

---

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Dufour (Mille-Îles). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste qui ne mentionne pas la crise du logement qui sévit toujours au Québec touchant des milliers de familles vulnérables à la recherche d'un logement décent et abordable.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 8 en annexe)

Pour : **23** Contre : **74** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Zanetti (Jean-Lesage). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale déplore le déficit d'amour du gouvernement envers son propre peuple et qu'elle l'invite à renouer avec l'espoir, l'audace et nos rêves de liberté collective.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 9 en annexe)

Pour : **23** Contre : **74** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Grandmont (Taschereau). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement de la Coalition avenir Québec pour son manque d'assises scientifiques dans sa planification de ses projets d'infrastructures de transports au Québec.

**9 décembre 2022**

---

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **10** en annexe)

Pour : **23** Contre : **74** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Zaga Mendez (Verdun). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement de la Coalition avenir Québec pour son manque d'ambition à lutter contre la crise climatique et la crise de la biodiversité, deux crises indissociables l'une de l'autre.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **11** en annexe)

Pour : **23** Contre : **74** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Caron (La Pinière). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement pour l'absence totale de considération envers les proches aidants dans le discours inaugural

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **12** en annexe)

Pour : **23** Contre : **74** Abstention : **0**

**9 décembre 2022**

---

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Fontecilla (Laurier-Dorion). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée blâme sévèrement le gouvernement de la Coalition avenir Québec pour sa décision de conserver les dispositions du Code de la route permettant les interpellations policières aléatoires qui briment les droits de la personne.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **13** en annexe)

Pour : **23** Contre : **74** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Morin (Acadie). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son manque de leadership dans le domaine de la justice au Québec et pour son manque d'empressement afin d'enrayer la pénurie de main-d'œuvre dans les palais de justice.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **14** en annexe)

Pour : **23** Contre : **74** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Cadet (Bourassa-Sauvé). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour avoir sous-estimé les effets négatifs de la pénurie de main-d'œuvre sur l'économie du Québec et dans la livraison des services publics, ainsi que pour l'absence de mesures suffisamment fortes pour y faire face.

**9 décembre 2022**

---

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **15** en annexe)

Pour : **23** Contre : **74** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour n'avoir identifié que 51 % des mesures nécessaires pour atteindre la cible de réduction des gaz à effet de serre de 37,5 % sous le seuil de 1990 d'ici 2030, ainsi que pour le manque de plan pour atteindre l'objectif de carboneutralité en 2050.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **16** en annexe)

Pour : **23** Contre : **74** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la Coalition avenir Québec pour continuer d'effacer le rôle passé et présent que les Premières Nations et les Inuits jouent dans la construction de notre société.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **17** en annexe)

Pour : **23** Contre : **74** Abstention : **0**

**9 décembre 2022**

---

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Fortin (Pontiac).  
Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le  
gouvernement pour l'absence de plan concret de rattrapage des  
chirurgies.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **18** en annexe)

Pour : **23** Contre : **74** Abstention : **0**

Est enfin mise aux voix la motion de M. Legault, premier ministre, proposant que  
l'Assemblée approuve la politique générale du gouvernement.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **19** en annexe)

Pour : **74** Contre : **23** Abstention : **0**

9 décembre 2022

---

### Motions sans préavis

M. Legault, premier ministre, après consultation auprès des partis d'opposition et de la députée indépendante, propose :

QUE, conformément aux articles 478 et 479 de la Loi électorale (chapitre E-3.3), monsieur Jean-François Blanchet, adjoint au directeur général des élections et directeur des opérations électorales, Directeur général des élections, cadre classe 2, soit nommé directeur général des élections pour un mandat de sept ans à compter du 16 janvier 2023 et que la rémunération et les autres conditions de travail de monsieur Jean-François Blanchet soient celles contenues dans le document ci-annexé que je dépose.

Puis, il dépose :

La rémunération et les autres conditions de travail de M. Jean-François Blanchet.  
(Dépôt n° 270-20221209)

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'article 478 de la Loi électorale, un vote requérant l'approbation d'au moins les deux tiers des membres de l'Assemblée est requis; un vote par appel nominal est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 20 en annexe)

Pour : **97** Contre : **0** Abstention : **0**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Legault, premier ministre, conjointement avec M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, M. Marissal (Rosemont) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 50<sup>e</sup> anniversaire de la Série du siècle de 1972, événement sportif qui marqua le cœur et les esprits des Québécois;

9 décembre 2022

---

QU'elle rappelle l'importance de ce moment historique, tant sur le plan sportif que politique, qui aura permis à de grands sportifs québécois de se démarquer;

QU'elle rappelle que des événements comme la Série du siècle peuvent être un puissant vecteur de rassemblement et de fierté, tout en contribuant à améliorer les relations entre les nations;

QU'enfin, elle salue la contribution et l'héritage laissé par les sportifs y ayant participé, notamment Yvan Cournoyer, Guy Lapointe, Serge Savard, Ken Dryden, Pete Mahovlich, Frank Mahovlich et Rod Seiling.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Derraji, leader parlementaire de l'opposition officielle, conjointement avec Mme Labrie (Sherbrooke) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que le manque de travailleurs a des impacts sur la livraison de certains services publics offerts aux Québécois.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

M. Leduc, leader du deuxième groupe d'opposition, présente une motion concernant l'octroi d'une compensation du gouvernement fédéral au gouvernement provincial pour son programme d'aide financière aux études; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

9 décembre 2022

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

Conformément à l'ordre adopté par l'Assemblée le 8 décembre 2022, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 1, Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux.

À 12 h 07, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 12 h 15.

### *Commission plénière*

Le projet de loi n° 1 est étudié en commission plénière, puis il est rapporté.

Conformément à l'ordre adopté le 8 décembre 2022, les travaux se poursuivent au-delà de 13 heures.

Conformément l'ordre adopté le 8 décembre 2022, le rapport de la commission plénière est mis aux voix; un vote à main levée est tenu.

Le rapport est adopté à la majorité des voix.

9 décembre 2022

---

*Adoption*

Conformément à l'ordre adopté le 8 décembre 2022, M. Girard, ministre des Finances, propose que le projet n° 1, Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux, soit adopté.

Conformément à l'ordre adopté le 8 décembre 2022, la motion est mise aux voix; un vote à main levée est tenu.

La motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet n° 1 est adopté.

*Adoption du principe*

Conformément à l'ordre adopté le 8 décembre 2022, M. Roberge, ministre responsable des Institutions démocratiques et ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, propose que le principe du projet de loi n° 4, Loi visant à reconnaître le serment prévu par la Loi sur l'Assemblée nationale comme seul serment obligatoire pour y siéger, soit maintenant adopté.

Conformément à l'ordre adopté le 8 décembre 2022, la motion est mise aux voix; un vote à main levée est tenu.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet n° 4 est adopté.

Conformément à l'ordre adopté le 8 décembre 2022, le projet de loi n° 4 est renvoyé pour étude détaillée à la commission plénière.

Conformément à l'ordre adopté par l'Assemblée le 8 décembre 2022, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 4, Loi visant à reconnaître le serment prévu par la Loi sur l'Assemblée nationale comme seul serment obligatoire pour y siéger.

*Commission plénière*

Le projet de loi n° 4 est étudié en commission plénière, puis il est rapporté.

**9 décembre 2022**

---

Conformément à l'ordre adopté le 8 décembre 2022, le rapport de la commission plénière est mis aux voix; un vote à main levée est tenu.

Le rapport est adopté.

*Adoption*

Conformément à l'ordre adopté le 8 décembre 2022, M. Roberge, ministre responsable des Institutions démocratiques et ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, propose que le projet de loi n° 4, Loi visant à reconnaître le serment prévu par la Loi sur l'Assemblée nationale comme seul serment obligatoire pour y siéger, soit maintenant adopté.

Après débat, conformément à l'ordre adopté le 8 décembre 2022, la motion est mise aux voix; un vote à main levée est tenu.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet n° 4 est adopté.

---

À 14 h 08, M. Lévesque, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 31 janvier 2023, à 10 heures.

**9 décembre 2022**

---

**SANCTION DE PROJETS DE LOI**

Le vendredi 9 décembre 2022, à 14 h 45, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Roberge, ministre responsable des Institutions démocratiques et ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, le représentant du premier ministre, et de Mme Aubé, conseillère à la direction de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 1 Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux
- n° 4 Loi visant à reconnaître le serment prévu par la Loi sur l'Assemblée nationale comme seul serment obligatoire pour y siéger

*La Présidente*

**NATHALIE ROY**

9 décembre 2022

---

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion pour formuler un grief de M. Tanguay, chef de l'opposition officielle :

(Vote n° 4)

POUR - 23

Beauchemin (PLQ)	Fontecilla (QS)	Maccarone (PLQ)	Setlakwe (PLQ)
Bouazzi (QS)	Fortin (PLQ)	Marissal (QS)	Tanguay (PLQ)
Cadet (PLQ)	Ghazal (QS)	Massé (QS)	Zanetti (QS)
Caron (PLQ) (La Pinière)	Grandmont (QS)	Morin (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	
	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Prass (PLQ)	
Dufour (PLQ) (Mille-Îles)	Leduc (QS)	Rotiroti (PLQ)	

CONTRE - 74

Abou-Khalil (CAQ)	Chassin (CAQ)	Jacques (CAQ)	Montigny (CAQ)
Allaire (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulet (CAQ)
Asselin (CAQ)	Déry (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lachance (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Dorismond (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Provençal (CAQ)
Biron (CAQ)	Drainville (CAQ)	Laforest (CAQ)	Reid (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rivest (CAQ)
Blouin (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bogemans (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lamothe (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Roy (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	(Verchères)
Boulet (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Les Plaines)	Sainte-Croix (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bussièrre (CAQ)	Gagnon (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Caire (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ) (Portneuf)	(Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Champagne Jourdain (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	(Groulx)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
	Guilbault (CAQ)	Mallette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
	Hébert (CAQ)	Martel (CAQ)	(Hull)

9 décembre 2022

---

Sur la motion pour formuler un grief de M. Marissal (Rosemont) :

(Vote n° 5)

**POUR - 10**

Bouazzi (QS)	Grandmont (QS)	Marissal (QS)	Zanetti (QS)
Fontecilla (QS)	Labrie (QS)	Massé (QS)	
Ghazal (QS)	Leduc (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	

**CONTRE - 74**

Abou-Khalil (CAQ)	Chassin (CAQ)	Jacques (CAQ)	Montigny (CAQ)
Allaire (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulet (CAQ)
Asselin (CAQ)	Déry (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lachance (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Provençal (CAQ)
(Prévost)	Drainville (CAQ)	Laforest (CAQ)	Reid (CAQ)
Biron (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rivest (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blouin (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lamothe (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Roy (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	(Verchères)
Bonnardel (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Les Plaines)	Sainte-Croix (CAQ)
Boulet (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Gagnon (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Skeete (CAQ)
Carmant (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Caron (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
(Portneuf)	(Groulx)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
Champagne Jourdain (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Malette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Charest (CAQ)	Hébert (CAQ)	Martel (CAQ)	(Hull)

**ABSTENTIONS - 13**

Beauchemin (PLQ)	Dufour (PLQ)	Morin (PLQ)
Cadet (PLQ)	(Mille-Îles)	Prass (PLQ)
Caron (PLQ)	Fortin (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
(La Pinière)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Setlakwe (PLQ)
Derraji (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Tanguay (PLQ)

9 décembre 2022

---

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) :

**(Vote n° 6)**

*(Identique au vote n° 4)*

---

Sur la motion pour formuler un grief de M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) :

**(Vote n° 7)**

*(Identique au vote n° 4)*

---

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Dufour (Mille-Îles) :

**(Vote n° 8)**

*(Identique au vote n° 4)*

---

Sur la motion pour formuler un grief de M. Zanetti (Jean-Lesage) :

**(Vote n° 9)**

*(Identique au vote n° 4)*

---

**9 décembre 2022**

---

Sur la motion pour formuler un grief de M. Grandmont (Taschereau) :

**(Vote n° 10)**

*(Identique au vote n° 4)*

---

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Zaga Mendez (Verdun) :

**(Vote n° 11)**

*(Identique au vote n° 4)*

---

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Caron (La Pinière) :

**(Vote n° 12)**

*(Identique au vote n° 4)*

---

Sur la motion pour formuler un grief de M. Fontecilla (Laurier-Dorion) :

**(Vote n° 13)**

*(Identique au vote n° 4)*

---

9 décembre 2022

---

Sur la motion pour formuler un grief de M. Morin (Acadie) :

**(Vote n° 14)**

*(Identique au vote n° 4)*

---

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) :

**(Vote n° 15)**

*(Identique au vote n° 4)*

---

Sur la motion pour formuler un grief de Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) :

**(Vote n° 16)**

*(Identique au vote n° 4)*

---

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) :

**(Vote n° 17)**

*(Identique au vote n° 4)*

---

Sur la motion pour formuler un grief de M. Fortin (Pontiac) :

**(Vote n° 18)**

*(Identique au vote n° 4)*

9 décembre 2022

---

Sur la motion de M. Legault, premier ministre :

(Vote n° 19)

**POUR - 74**

Abou-Khalil (CAQ)	Chassin (CAQ)	Jacques (CAQ)	Montigny (CAQ)
Allaire (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulet (CAQ)
Asselin (CAQ)	Déry (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lachance (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Provençal (CAQ)
(Prévost)	Drainville (CAQ)	Laforest (CAQ)	Reid (CAQ)
Biron (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rivest (CAQ)
Blanchette (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blouin (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lamothe (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Roy (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	(Verchères)
Bonnardel (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Les Plaines)	Sainte-Croix (CAQ)
Boulet (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Gagnon (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Skeete (CAQ)
Carmant (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Caron (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
(Portneuf)	(Groulx)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
Champagne (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Malette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Charest (CAQ)	Hébert (CAQ)	Martel (CAQ)	(Hull)

**CONTRE - 23**

Beauchemin (PLQ)	Fontecilla (QS)	Maccarone (PLQ)	Setlakwe (PLQ)
Bouazzi (QS)	Fortin (PLQ)	Marissal (QS)	Tanguay (PLQ)
Cadet (PLQ)	Ghazal (QS)	Massé (QS)	Zanetti (QS)
Caron (PLQ)	Grandmont (QS)	Morin (PLQ)	
(La Pinière)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	
Derraji (PLQ)	Lakhoyan (PLQ)	Olivier Prass (PLQ)	
Dufour (PLQ)	Leduc (QS)	Rotiroti (PLQ)	
(Mille-Îles)			

9 décembre 2022

---

Sur la motion de M. Legault, premier ministre, proposant que M. Jean-François Blanchet soit nommé directeur général des élections :

(Vote n° 20)

**POUR - 97**

Abou-Khalil (CAQ)	Derraji (PLQ)	Julien (CAQ)	Poulet (CAQ)
Allaire (CAQ)	Déry (CAQ)	Labrie (QS)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lachance (CAQ)	Prass (PLQ)
Bachand (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Drainville (CAQ)	Laforest (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Reid (CAQ)
	Dufour (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rivest (CAQ)
Biron (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lamontagne (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blanchette (CAQ)	Vézina Dufour (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blouin (CAQ)	(Mille-Îles)	LeBel (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Émond (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	(Verchères)
Bonnardel (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bouazzi (QS)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Schmaltz (CAQ)
Boulet (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Schneeberger (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Bussière (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Legault (CAQ)	Simard (CAQ)
Cadet (PLQ)	Gendron (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caire (CAQ)	Ghazal (QS)	Lévesque (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ) (Portneuf)	(Lac-Saint-Jean)	Maccarone (PLQ)	Tardif (CAQ)
Caron (PLQ) (La Pinière)	Girard (CAQ)	Malette (CAQ)	Thouin (CAQ)
Champagne Jourdain (CAQ)	(Groulx)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ)
	Grandmont (QS)	Martel (CAQ)	(Hull)
	Guilbault (CAQ)	Massé (QS)	Zanetti (QS)
Charest (CAQ)	Hébert (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Chassin (CAQ)	Jacques (CAQ)	Morin (PLQ)	
D'Amours (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	